

7AIRELLES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 753.182 euros
Siège social : 91, rue Jean Chossegros, 69270 Couzon au Mont-d'or
834 790 792 RCS LYON
R.C.S. Lyon
La « Société »

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026
--

...

« PREMIERE RESOLUTION. – Modification de l'article 11.4 des statuts

L'Assemblée Générale délibérant selon les conditions de quorum et de majorité stipulées aux statuts, décide de modifier l'article 11.4 des statuts relatif à la procédure d'agrément afin de porter de trente (30) jours à cent vingt (120) jours le délai imparti pour réaliser le transfert des titres après décision d'agrément.

En conséquence, le paragraphe concerné de l'article 11.4 est désormais rédigé comme suit :

« En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement le transfert aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des titres doit être réalisé au plus tard dans les cent vingt (120) jours de la décision d'agrément. A défaut de réalisation de ce transfert dans ce délai, l'agrément sera frappé de caducité. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION. – Suppression des articles des articles 26, 27, 28 et 29 des statuts

L'Assemblée Générale délibérant selon les conditions de quorum et de majorité stipulées aux statuts, décide de supprimer avec effet immédiat les articles 26,27,28 et 29 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité »

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président
Monsieur Laurent LEBRAT

